



DÉCISIONS DU JURY ET INFORMATIONS

Le coureur suivant est arrivé hors délai. Le temps limite d'arrivée était de 3h56'02".

Dos. 116 VALIDE Geoffrey ASCG 10025159861 => 3h56'45".

* PENALITES

Art. 12.2.003 & R28 : rétropoussée sur véhicule => amende de 20 € + 10" de pénalité pour le dos. 94 BAROLIN
Keran GUAD 10007531729

Art. 12.2.003 & R31.2 : abri prolongé derrière véhicule motorisé => amende de 35 € + 20" de pénalité pour les dossards :

- 44 RENWICK Kenneth G-BRE 10019321774

- 47 DELIE Bram G-BRE 10006090974

- 100 CHONG-WA Denis CDSM 10024559079

Art. 12.2.003 & R31.2 : abri prolongé derrière véhicule motorisé => amende de 65 € pour le Directeur sportif de l'équipe VÉLO SCHILS-INTERBIKE RT BEYSENS Herman 10064392119

* RECTIFICATIF DU COMMUNIQUE N° 2

Pour la 2ème étape 1er tronçon, les pénalités concernant les numéros d'identification et les signatures sont annulées.

Le Jury des Commissaires